

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5092

concernant des félicitations à adresser au maire de Saint-Jérôme, monsieur Marc Gascon

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU le prix Jean-Paul-L'Allier qui a été créé et nommé en l'honneur de l'ancien maire de la ville de Québec, par l'Ordre des urbanistes du Québec, en vue de reconnaître la vision, le leadership et les réalisations des élus municipaux québécois en matière d'urbanisme ;

ATTENDU que le récipiendaire de l'édition 2009 dudit prix est le maire de la ville de Saint-Jérôme, monsieur Marc Gascon ;

ATTENDU que le maire Gascon est le premier récipiendaire de ce prix ;

ATTENDU que la remise de ce prix au maire Gascon permet de témoigner, chez ce dernier, à la fois de la qualité de sa vision en regard du développement urbain, de la force de son leadership et du bilan très impressionnant de ses réalisations ;

ATTENDU que l'UQO a toujours été en mesure d'observer et d'apprécier, chez le maire Gascon, ces qualités susmentionnées qui ont grandement contribué à faciliter l'implantation et le développement de l'UQO à Saint-Jérôme;

ATTENDU qu'il y a lieu que le conseil d'administration de l'Université, sur la recommandation du recteur, lui adresse des félicitations à la suite de la réception de ce prix;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

QUE des félicitations soient adressées au maire de la ville de Saint-Jérôme, monsieur Marc Gascon, pour avoir remporté l'édition 2009 du prix Jean-Paul-L'Allier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5093

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste des étudiantes et des étudiants ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission des attestations d'études formulée par la commission des études le 3 décembre 2009 (279-CE-1986);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Marc Aubé,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5094

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Jacques Chevrier

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU que monsieur Jacques Chevrier a pris sa retraite comme professeur régulier le 1^{er} septembre 2009 et souhaite poursuivre certaines activités d'enseignement et de recherche en lien avec le Département des sciences de l'éducation;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la 83^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation du 13 novembre 2009 concernant l'attribution de statut de professeur associé à monsieur Jacques Chevrier;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Jacques Chevrier le statut de professeur associé pour la période du 14 décembre 2009 au 31 décembre 2011;

DE RATTACHER le professeur associé, Jacques Chevrier, au Département des sciences de l'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5095

concernant le renouvellement de l'entente de la professeure associée madame Marie Grégoire

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de l'assemblée départementale du Département d'études langagières du 23 octobre 2009 concernant le renouvellement de l'entente de la professeure associée madame Marie Grégoire;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Grégoire;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à madame Marie Grégoire le statut de professeure associée pour une période d'un (1) an, soit du 15 décembre 2009 au 14 décembre 2010 au Département d'études langagières;

DE RATTACHER la professeure associée, Marie Grégoire, au Département d'études langagières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5096

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Kazimierz Zaras

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU l'extrait 385^e ADOSA 09-11-2009 N^o 996 du procès-verbal de l'assemblée départementale du Département des sciences administratives du 9 novembre 2009 concernant l'attribution de statut de professeur associé à monsieur Kazimierz Zaras;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Zaras;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Kazimierz Zaras le statut de professeur associé pour la période du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2011;

DE RATTACHER le professeur associé, Kazimierz Zaras, au Département des sciences administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5097

concernant un mandat au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en lien avec l'octroi du titre de professeur associé

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU l'article 1.13 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant le titre de « professeur associé »;

ATTENDU la volonté du conseil d'administration de simplifier les processus administratifs;

ATTENDU l'expérience de plusieurs années dans la gestion du titre de professeur associé;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche afin d'octroyer dorénavant le titre de professeur associé, et ce, en application de la clause 1.13 de la convention collective des professeurs;

DE DEMANDER au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de faire rapport périodiquement au conseil d'administration sur l'octroi de ce titre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5098

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de travail social et des sciences sociales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur en développement international;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection;

ATTENDU l'extrait N° 584 du procès-verbal de la 147^e réunion de l'assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales du 2 novembre 2009 recommandant l'embauche de monsieur Dimitri della Faille à titre de professeur régulier;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Dimitri della Faille;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Dimitri della Faille à titre de professeur régulier en développement international au Département de travail social et des sciences sociales pour la période débutant le 15 décembre 2009 et se terminant le 31 mai 2012;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Dimitri della Faille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5099

concernant le projet de *Politique de soutien aux étudiants en situation de handicap*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;

ATTENDU la volonté de l'UQO de souscrire à la politique du gouvernement québécois en matière d'intégration sociale des personnes en situation de handicap et de faire siennes les recommandations de l'Office des personnes handicapées du Québec à cet effet;

ATTENDU la volonté de l'UQO de contribuer au développement de l'autonomie des étudiants en situation de handicap;

ATTENDU la volonté de l'UQO de reconnaître aux étudiants en situation de handicap, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, le droit de bénéficier de façon optimale de l'ensemble de ses ressources;

ATTENDU le nombre croissant d'étudiants en situation de handicap à l'UQO;

ATTENDU la nécessité de se donner une politique qui énonce les rôles et responsabilités respectifs de l'Université et des étudiants en situation de handicap;

ATTENDU le projet de *Politique de soutien aux étudiants en situation de handicap*;

ATTENDU les résultats de la consultation menée sur le projet de politique;

ATTENDU la résolution (279-CE-1984) de la commission des études;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la *Politique de soutien aux étudiants en situation de handicap*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5100

concernant l'ouverture du programme de baccalauréat ès arts général

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU le projet de baccalauréat ès arts général;

ATTENDU la résolution de la commission des études du 3 décembre 2009 adoptant le projet de création;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions au baccalauréat ès arts général à compter du trimestre d'automne 2010. Les admissions se feront à l'automne et à l'hiver à temps complet et à temps partiel;

DE RATTACHER le programme au module des sciences sociales.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5101

concernant le projet de modification de l'article 7.7 du Régime des études de cycles supérieurs, sur les conditions d'admission à un programme de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU le souhait émis par la sous-commission des études qu'une réflexion soit menée sur les conditions d'admission sur la base adulte;

ATTENDU la réflexion menée, sur ce sujet, par l'assemblée de gestion des programmes de cycles supérieurs de décembre 2008 à septembre 2009;

ATTENDU la consultation menée par le doyen des études auprès des responsables de programmes de cycles supérieurs en mai 2009;

ATTENDU le projet de modification de l'article 7.7. du Régime des études de cycles supérieurs sur les conditions d'admission à un programme de deuxième cycle;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études lors de sa réunion du 3 décembre 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification de l'article 7.7 du Régime des études de cycles supérieurs sur les conditions d'admission à un programme de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5102

concernant l'ouverture de la majeure en muséologie et patrimoines

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU le projet de majeure en muséologie et patrimoines;

ATTENDU la résolution 266-CE-1875 de la commission des études adoptée lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le jeudi 5 juin 2008;

ATTENDU la résolution 2008-4-CET-R-16 du Conseil des études adoptée le 11 juin 2008;

ATTENDU la lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport datée du 9 novembre 2009 confirmant le financement du programme;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions à la majeure en muséologie et patrimoines à temps complet et à temps partiel à compter du trimestre d'automne 2010, et ce, en autorisant les admissions à l'automne seulement;

DE RATTACHER la majeure à l'unité de gestion des études de premier cycle en arts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5103

concernant le traitement exceptionnel de demandes d'admission à des versions anglaises des programmes en gestion de projet

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU le souhait formulé par des étudiants de pouvoir demander l'admission à d'autres versions anglaises de programmes dans la même discipline;

ATTENDU que de tels transferts n'entraîneront aucun ajout à l'offre de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le registraire à traiter certaines demandes d'admission aux versions anglaises des programmes en gestion de projet, au trimestre d'hiver 2010 uniquement étant entendu que cette autorisation ne s'applique qu'aux dix (10) étudiants dont les noms sont reproduits confidentiellement à l'annexe A de la présente résolution et qui sont déjà admis dans une version anglaise d'un programme en gestion de projet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5104

concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la répartition des postes de professeur;

ATTENDU la Politique générale de répartition des postes de professeur en vigueur;

ATTENDU la résolution 338-CA-5075 par laquelle le conseil d'administration fixe à 191 le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2010-2011 (excluant le poste de professeur régulier créé pour le professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives ainsi qu'un poste de professeur régulier financé par la Chaire de recherche du Canada du professeur Wojtek Bock, un poste de professeur invité au Département d'informatique et d'ingénierie) et deux (2) postes de professeur sous octroi – Marie-Josée Potvin et Pawel Krol au Département des sciences infirmières;

ATTENDU le document « Répartition des postes de professeur 2010-2011 - Principes directeurs » préparé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et discuté avec les directeurs de département aux fins de l'exercice de répartition des postes de professeur pour l'année 2010-2011;

ATTENDU que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département ont convenu de discuter du projet préliminaire de répartition des postes de professeur pour 2010-2011 sur la base de ces principes directeurs;

ATTENDU l'expression des besoins des départements en matière de ressources professorales pour l'année 2010-2011;

ATTENDU le projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011;

ATTENDU les discussions entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département relativement au projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011;

ATTENDU la résolution 279-CE-1998 par laquelle la commission des études donne un avis favorable concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5104

concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011 (l'annexe A ci-jointe fait partie intégrante de la présente résolution);

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à effectuer en cours d'année, le cas échéant, toute modification à la répartition par secteur disciplinaire des postes de professeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5105

concernant l'embauche et l'affectation d'une adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la vacance du poste de l'adjoint au vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU l'article 7 « Contrat d'engagement » du Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU qu'un processus de dotation a été mis en place par le vice-recteur à l'administration et aux ressources et que deux (2) affichages publics, tant interne, auprès des cadres de l'Université, qu'externe, sur le site Web de l'Université ainsi que dans les éditions des 5 et 12 septembre et 7 et 14 novembre 2009 du journal Le Droit, a été réalisé durant la période d'affichage comprise entre le 6 et le 19 novembre 2009;

ATTENDU qu'un comité de sélection, formé et présidé par le vice-recteur à l'administration et aux ressources, a analysé les candidatures et a reçu les candidats en entrevue;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER madame Sophie Ouellet comme cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour la période susceptible de débiter entre le 11 et le 18 janvier 2010 au 31 mai 2012;

D'AFPECTER madame Sophie Ouellet au poste d'adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'embauche et à l'affectation de madame Sophie Ouellet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5106

concernant l'embauche et l'affectation d'une adjointe au secrétaire général et conseillère juridique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU que le poste d'adjoint au secrétaire général et conseiller juridique est devenu vacant à la suite de la démission, effective au 27 novembre 2009, de M^e Linda DuPont;

ATTENDU qu'il a été jugé nécessaire de pourvoir au remplacement de M^e DuPont et de doter ledit poste dans les meilleurs délais;

ATTENDU qu'un processus de dotation a été mis en place par le secrétaire général et qu'un affichage public, tant interne, auprès des cadres de l'Université, qu'externe, sur le site web de l'Université ainsi que dans les éditions des 21, 25 et 28 novembre 2009 du journal Le Droit, a été réalisé durant la période d'affichage comprise entre le 18 novembre et le 30 novembre 2009;

ATTENDU que les cadres de l'Université ont été avisés de la tenue du concours par un courriel que leur a adressé le secrétaire général, le 19 novembre 2009;

ATTENDU qu'un comité de sélection, formé et présidé par le secrétaire général, a analysé les candidatures reçues et a reçu des candidats en entrevue;

ATTENDU le rapport verbal en séance et la recommandation unanime du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Anne Philippe,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER M^e Lucie Villeneuve comme cadre à l'Université du Québec en Outaouais, pour la période du 1^{er} février 2010 au 31 mai 2012;

D'AFFECTER M^e Lucie Villeneuve au poste d'adjointe au secrétaire général et conseillère juridique;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'embauche et à l'affectation de M^e Lucie Villeneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5107

concernant l'adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « *Affaires concernant l'administration* »;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU l'avis favorable du comité exécutif du 7 décembre 2009 (résolution 333-CX-1424);

ATTENDU la recommandation du recteur, président du comité du budget, et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5108

concernant les modifications au plan des effectifs

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU l'ouverture des admissions au doctorat en psychologie (cheminement professionnel (228-CA-5078);

ATTENDU l'accueil de douze (12) nouveaux étudiants au programme du doctorat en psychologie de l'UQO depuis septembre 2009;

ATTENDU les besoins identifiés par le Département de psychoéducation et de psychologie et la nécessité d'une ressource professionnelle et d'une ressource bureau supplémentaires ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le plan des effectifs de la façon suivante :

- **Création** d'un poste professionnel au Département de psychoéducation et de psychologie à compter du 1^{er} février 2010;
- **Création** d'un poste bureau au Département de psychoéducation et de psychologie à compter du 1^{er} avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5109

concernant la nomination de deux membres au comité exécutif

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 5 du Règlement de régie interne (ci-après le règlement) de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

ATTENDU que le conseil d'administration doit procéder à la nomination de deux membres au comité exécutif, dans les catégories de professeur et d'étudiant, afin de remplacer monsieur Michel Blanchette, professeur, lequel a perdu qualité au 1^{er} juin 2009 (sabbatique) et monsieur David Clément, étudiant, dont le 1^{er} mandat a pris fin le 16 septembre 2009;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

- **DE NOMMER**, au comité exécutif, monsieur Michal Iglewski, membre professeur, pour un premier mandat, soit du 14 décembre 2009 au 13 décembre 2011;
- **DE NOMMER**, au comité exécutif, monsieur Maxime Rainville, membre étudiant, pour un premier mandat, soit du 14 décembre 2009 au 13 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 339-CA-5110

concernant la nomination d'un représentant des personnes chargées de cours à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la perte de qualité de madame Marie Gérin, à titre de représentante des personnes chargées de cours à la commission des études, suite à son décès;

ATTENDU l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU les articles 3.1.1 A du Règlement général 1 de l'Université du Québec : « *Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche* »;

ATTENDU l'article 6.1 e) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec qui stipule que c'est le conseil d'administration qui nomme les membres de la commission des études;

ATTENDU la désignation faite par le Syndicat des chargées et chargés de cours lors de l'Assemblée générale tenue le 9 novembre 2009, assemblée convoquée conjointement par le secrétaire général et le président du SCCC-UQO;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Carla Whiteside, représentante des personnes chargées de cours à la commission des études, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 15 décembre 2009 au 14 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général